

INFOS PRATIQUES

Mission Locale pour l'insertion des jeunes de Clermont-Montagne
Permanences de Karine BRUGIERE, Conseillère :
2^{ème} et 4^{ème} LUNDIS de 9 h à 12 h dans les locaux
de la Communauté de Communes Dômes Sancy
Artense à la Tour d'Auvergne.
Prendre RDV au préalable au 06 80 05 99 44

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
Renseignements auprès des infirmières coordonnatrices.
Contact : 04 73 65 33 99 - Fax. 04 73 65 27 92

Portage de repas à domicile
Service assuré pour la semaine complète.
Contact : Communauté de Communes Dômes
Sancy Artense à la Tour d'Auvergne
Tél. 04 73 21 79 79

**« CLIC Senior Montagne »
au Mont-Dore**

Accueil, information, écoute pour les personnes
de 60 ans et plus.
Contact : 04 73 65 20 89 - Fax : 04 73 65 04 95
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h
à 17 h. Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr
Site Internet : www.clicmontdore.fr

**Micro-crèche « Les Petits Princes »
à Tauves**

Pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30 (ferme-
ture 3 semaines en août - 1 semaine à Noël -
1 semaine à Pâques). Contact : 04 73 21 50 64

Un Relais d'Assistantes Maternelles
Pour poser toutes questions sur l'accueil de
vos enfants chez une assistante maternelle :
permanences téléphoniques ou physiques tous
les après-midis de 14 h à 17 h au siège de la
Communauté de Communes à Rochefort Mont-
tagne ou sur d'autres communes à la demande.
Contact : 04 73 65 87 63

Paroisse

Paroisse de rattachement : Ste Bernadette des
Dores. Curé : Nazaire ANATO
Contact : 04 73 81 07 39 - 78 Quai Jeanne
D'Arc - 63150 LA BOURBOULE. Pour les inten-
tions de messe, s'adresser à Madame Fernande
GENDRE. Tél. : 04 73 22 30 81

Poste - Agence Postale Communale
Horaires et ouverture : Mardi - Mercredi - Jeudi
- Vendredi de 9 h 30 à 12 h 15, Samedi de 9 h
30 à 12 h 30 - Tél. 04 73 22 30 48

Mairie

Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi,
jeudi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h 15 - Vendredi et
samedi : 9 h à 12 h - En dehors de ces horaires,
pour toute urgence, s'adresser aux élus.
Tél. : 04 73 22 30 13 - Fax : 04 73 22 37 36
E-mail : mairie.stdonat@wanadoo.fr
Site internet : saintdonat-auvergne.fr

ETAT CIVIL 2017

Décès

• Denise RANON Née FLOIRAS le 26.05.2017
• Francine RAYNAUD Née MONESTIER
le 08.06.2017
• Dominique CHARBONNEL le 17.09.2017
• Roger AMBLARD le 03.10.2017

Naissances

• Emma MATHIEU le 12.08.2017
• Nathan PERRON le 20.09.2017

V I E S O C I A L E

L'ÉCOLE

Rentrée scolaire

Avec un effectif de 20
élèves la rentrée des tout-
petits à l'école de Saint-
Donat s'est déroulée sans
aucun problème.

Bonne année scolaire
aux écoliers et à l'équipe
pédagogique.



Noël à l'école

Traditionnellement les deux écoles
du Regroupement Pédagogique Inter-
communal se réunissent pour le
repas de Noël.

Cette année, c'est à Saint-Donat
que les 50 écoliers et toute l'équipe
pédagogique se sont retrouvés. Préparé
par Joëlle et Lucie, c'est un excellent

repas qui a été apprécié par tous les convives, petits et grands, en présence
de Christine DE BENEDICT CONDROYER, adjointe à Picherande et François
MARION, Maire de Saint-Donat avec ses adjointes. Après un moment de
détente, c'est vers 15 h 30 que le Père Noël est arrivé chargé de cadeaux.
Comme d'habitude, les enfants ont particulièrement apprécié cette agréable
journée autour de l'équipe pédagogique, des enseignants et du personnel
communal.

VISITE DE LA SOUS-PRÉFÈTE



Jeudi 9 février 2017, Christine
BONNARD, Sous-Préfète d'Issoire a
rencontré le Maire, François MARION.

Cette visite a permis de faire le point
sur les dossiers de la commune et plus
particulièrement les investissements qui
ont fait l'objet d'une subvention de l'Etat
dans le cadre de la Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux. Ils ont abordé
les projets à venir de la commune et
approfondi quelques dossiers sensibles.
Merci à Madame la Sous-Préfète qui, une
fois de plus, a fait preuve de son intérêt
pour les questions communales.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Cette année, la Municipalité de Saint-
Donat a amélioré les illuminations
du bourg en rajoutant des guirlandes
scintillantes sur la façade de la mairie
et sur le sapin devant l'église.



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MARS 2017

Approbation des comptes administratifs 2016

- Commune : excédent de 14 813,70 € en fonctionnement après affectation de 73 084,89 € en investissement.
- Assainissement : excédent de 50,90 € après affectation de 2 092,71 € en investissement.
- Eau : excédent global de 83 906,14 €.

Dossier adressage

Accord du Conseil Municipal pour la dénomination des
rues dans le bourg et des voies sur l'ensemble de la
commune.

Columbarium

Construction d'un nouveau columbarium de 6 cases
au prix de vente de 500 € la case.

Désignations

Gérard DIF, titulaire et Thérèse POYET, suppléante
sont désignés membres de la commission locale
d'évaluation des charges transférées au sein de la
Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

14 AVRIL 2017

Vote des taux d'imposition 2017

Taux inchangés :
Taxe d'habitation : 8,99 %
Foncier bâti : 13,73 %
Foncier non bâti : 50,22 %

Budgets primitifs 2017

- Commune : fonctionnement 363 000 € - investissement 271 000 €. Les principaux investissements sont un nouveau programme de voirie, l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public sur la route de la Tour d'Auvergne.
- Assainissement : fonctionnement 9 500 € - investissement 18 000 €.
- Eau : fonctionnement 134 000 € - investissement de 155 000 €.

Demande de subvention

Accord pour solliciter une aide financière de 7 500 €
dans le cadre du programme « répartition du produit
des amendes de police » pour réaliser des travaux de
sécurisation pour une dépense de 11 000 € HT.

Travaux sur le réseau d'eau

Suite à l'appel d'offre, l'entreprise LEMONNIER de
TAUVES est retenue pour réaliser les travaux au
village de Pommier (marché de 96 428,75 € HT).

Agence départementale d'ingénierie territoriale

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence
en vue de bénéficier d'un appui technique et d'une
assistance à la commune pour tous travaux.

03 JUIN 2017

Convention avec le Parc des Volcans d'Auvergne

Accord pour signer une convention fixant des

modalités d'entretien et d'intervention sur le captage
et la canalisation du réseau d'eau sur le territoire de
la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

Contrat de ruralité Dômes Sancy Artense

La commune propose un dossier concernant
l'aménagement du bâtiment de la mairie/école
en vue de réaliser des travaux de couverture et
d'isolation thermique pour une première estimation
de dépense de 200 000,00 € HT.

Modification des statuts

Accord pour la modification des statuts du Syndicat
Intercommunal d'Électricité de Gaz du Puy-de-Dôme.

30 JUIN 2017

Élections sénatoriales

Ont été élus :
• François MARION : délégué titulaire
• Gérard DIF - Martine MARION - Mireille GREGOIRE :
délégués suppléants

Voie 2017 - choix de l'entreprise

Après consultation, le conseil décide de retenir
l'entreprise « RMCL » pour réaliser des travaux de
voirie 2017 pour un montant de 65 120 € HT.

Desserte forestière

Avis favorable pour la signature d'une convention
entre la commune de Saint-Donat et la Communauté
de Communes Dômes Sancy Artense pour la
création d'une route forestière de 1 800 mètres au
départ de Pallut jusqu'à Covy.
La maîtrise d'ouvrage est assurée par la
Communauté de Communes pour une dépense de
61 870 € HT avec une participation financière de 16
307,18 € HT sur les fonds de la section de Freydefont.

16 SEPTEMBRE 2017

Vente de terrain sectionnal

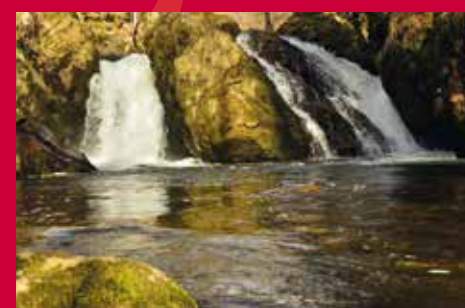
Accord pour la vente d'une parcelle de terrain
(environ 1 000 m²) sur la section de Lasprunaires à
Monsieur Daniel CHARBONNEL.

Mise en valeur des biens de section

Le Conseil Municipal est favorable à l'établissement
de conventions pluriannuelles d'exploitation pour
les biens de section à vocation agricole.

Circuit de randonnée pédestre « Fatima et le Gour de Pierrot »

Accord du conseil pour la signature de deux
conventions de partenariat entre la commune et
l'association BALIRANDO.
La première convention concerne la réalisation de la
randonnée et la deuxième la réalisation du descriptif
et le géoréférencement du circuit.



27 OCTOBRE 2017

Vente de terrain sectionnal à Suchères

Accord du Conseil pour la vente d'une parcelle de
terrain d'environ 1 500 m² sur la section de Suchères
à Monsieur et Madame DOUPEUX Maurice.

Clôture du château d'eau de Suchères

Le Conseil Municipal décide d'acheter une parcelle
de terrain sectionnal afin de clôturer le château
d'eau de Suchères pour des raisons de sécurité.



Communauté de Communes

Accord pour la modification des statuts de Dômes
Sancy Artense pour ajouter des compétences
supplémentaires dans le domaine touristique.

1^{er} DECEMBRE 2017

Création d'un emploi permanent

Le Conseil décide la création d'un emploi permanent
à temps non complet pour une durée hebdomadaire
de 17 heures à compter du 1^{er} janvier 2018.

Modification contrat de travail

Le temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif
territorial principal de deuxième classe est porté de
30 à 33 heures hebdomadaire à compter du
1^{er} janvier 2018. Cette disposition intervient dans le
cadre de la réorganisation des tâches du personnel.

Cantine scolaire

A compter de janvier 2018, les repas de la cantine
scolaire seront fabriqués et livrés par la SARL
TROPHEE de Bagnols. Cette prestation permettra
d'éviter tout risque sanitaire lié à une préparation
sur place.

L'ECHO DONATOIS

Journal Municipal
de St-Donat
Puy-de-Dôme

Directeur de publication : François MARION
Mairie de St-Donat :

Tél. 04 73 22 30 13 - Fax 04 73 22 37 36

Mail : mairie.stdonat@wanadoo.fr

Secrétariat : Marthe Bernard

Réalisation : S.A.S.U. M.COM'MASSIF

Tél. 04 73 28 15 71

Illustration : iStock

IMPRIM'VERT



L'ECHO DONATOIS

Journal Municipal de Saint-Donat - Puy-de-Dôme - N°23 - Février 2018

BELLE AMBIANCE À SAINT DO !

La fête patronale de la Saint Sixte s'est tenue le 12 et 13 août 2017 sous le soleil.



Concours de fauche :
les hommes de l'art
avant et après l'épreuve.



LE MOT DU MAIRE



L'année 2017 a été une nouvelle
année d'élections importantes :
présidentielles et législatives
avec des habituelles promesses
de changement qui ne sont
pas encore concrétisées pour
les communes rurales.

Comme vous le savez, la
gestion financière de celles-ci
deviennent de plus en plus difficile.

En effet, la baisse importante des dotations
de l'état engagée depuis plusieurs années,
situation aggravée par la suppression des
contrats aidés, de la réserve parlementaire,
sans parler de la prochaine suppression de
la taxe d'habitation vont remettre en cause
l'autonomie financière de nos collectivités.

Face à cette situation, l'équipe municipale ne
se résigne pas et l'investissement continuera
en 2018 avec la poursuite de l'amélioration de
la voirie communale, un nouveau et dernier
programme d'enfouissement des lignes
électriques et téléphoniques dans le bourg, le
renouvellement d'un véhicule pour ne citer que
les principaux investissements.

Vous trouverez dans ce bulletin les échos sur
les événements et activités de notre commune
en 2017.

En vous souhaitant bonne lecture, je vous
adresse tous mes vœux très sincères pour 2018.

François MARION

Permanence du maire

Vous souhaitez rencontrer le maire ? François MARION assure une
permanence en mairie le samedi matin. Il est souhaitable de prendre
rendez-vous. Tél. mairie : 04 73 22 30 13 - Tél. personnel : 04 73 22 36 30.

A NOTER

VIABILITE HIVERNALE

Il est toujours recommandé aux propriétaires de résidences secondaires de s'informer de l'état de la voirie avant leur arrivée.
Tél. Mairie : 04 73 22 30 13 ou Martine MARION, adjointe responsable du déneigement. Tél. : 04 73 22 30 15

POINT PROPRE

Même si l'on constate de sérieux progrès et ne nous ne pouvons que nous en féliciter, nous vous rappelons une nouvelle fois que ce lieu n'est pas une décharge et qu'il est interdit de déposer tout objet en dehors des 5 colonnes.

RESEAU D'EAU POTABLE

Nous rappelons aux usagers et plus particulièrement aux résidents secondaires que le compteur doit être protégé du froid pour éviter toute détérioration pouvant entraîner une fuite sur le réseau. Le remplacement du compteur gelé sera facturé à l'abonné.

RELAIS TEXTILE

Le conteneur pour la collecte de textile est toujours à la disposition de la population à proximité du Point propre. Les consignes d'utilisation sont indiquées sur place.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Suite à des réclamations, le Maire a été amené à prendre l'arrêté suivant :
Article 1^{er} : il est interdit de laisser divaguer les chiens sur tout le territoire communal de Saint-Donat.

Article 2 : tout animal divagant à l'origine de dégâts causés à la faune sauvage ou aux animaux d'élevage ou faisant encourir des risques ou nuisances à la population, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière aux frais du propriétaire.

Article 3 : les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende, de jour comme de nuit.

AGENDA 2018

THEATRE

Samedi 3 mars

à 20 h 30 à la salle des fêtes.
Théâtre avec la Compagnie « La Bulle » qui jouera la pièce « La comtesse vient dîner ce soir ».

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 7 avril

SAISON CULTURELLE EN SANCY ARTENSE

Samedi 24 mars à 17 h à la salle des fêtes. « Teatro Golondrino » Marionnettes à fils.

FETE PATRONALE DE LA SAINT-SIXTE

Samedi 11 et dimanche 12 aout

ARRÊT CASSE-CROÛTE POUR LES TACOTS DE HAUTE CORRÈZE



L'Association « Les Tacots de haute Corrèze » a organisé la ronde annuelle des Millevaches.

Partis d'Ussel, les magnifiques véhicules anciens se sont arrêtés sur la place le temps d'une pause casse-croûte à la salle des fêtes. C'est avec plaisir

que les connaisseurs ont pu admirer ces magnifiques automobiles...

BELLE JOURNÉE POUR LE REPAS DES SENIORS

Samedi 14 octobre, c'est une quarantaine d'invités qui ont répondu à l'invitation de la municipalité.

Après la traditionnelle photo sous le soleil, les invités se sont installés autour d'une bonne table à l'Auberge de la Providence en présence du Maire et de plusieurs conseillers municipaux. L'excellent repas préparé par Caroline s'est déroulé dans une super ambiance.



BONNE RETRAITE BERNARD CHAZAL

Bernard CHAZAL a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2017.

Arrivé à la commune en 2008 en qualité d'agent technique dans le cadre d'un contrat aidé, il a été titularisé en 2013 en tant qu'agent des collectivités territoriales.

En présence des élus municipaux et de ses anciens collègues, François MARION, Maire a retracé sa carrière et a insisté sur la qualité de son travail et de ses bonnes relations avec les élus et ses collègues.

Au cours de cette chaleureuse manifestation, Bernard a reçu avec émotion de sympathiques cadeaux offerts par la municipalité et ses collègues autour du verre de l'amitié. **Bienvenue à Dominique PIVA qui le remplace dans le cadre d'un contrat aidé.**



Photo Anne MONIER

SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un service d'aide à domicile est proposé par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Il peut intervenir sur l'ensemble des 26 communes.

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie temporaire.

Le service d'aide à domicile propose l'intervention d'une personne pouvant l'aider dans sa vie quotidienne :

- Entretien de la maison.
- Préparation des repas à domicile et aide à la prise des repas.
- Achat et accompagnement aux courses.
- Accompagnement à la vie sociale (promenade...).

Pour tout renseignement sur le service, les tarifs et la constitution d'un dossier de prise en charge, vous pouvez contacter Stéphanie ROUGIER au 04 73 65 87 63 (Communauté de communes).

LOCAL DE CHASSE

Par une convention en date du 25 Mars 2017, la commune de SAINT DONAT a mis à la disposition de la Société communale de chasse de Saint-Donat, dont les premiers statuts remontent à 1946, un local attenant au garage communal.

Ce local, d'une superficie de 41 m², réalisé conformément aux contraintes de la chasse du grand gibier (grande ouverture, hauteur de toit de trois mètres minimum...) a permis de créer une salle de découpe de 12 m² et une salle de réunion de 29 m². L'aménagement de ces salles (dalle, isolation, plomberie, chauffage...) a été réalisé par les chasseurs, avec l'aide de professionnels locaux, payés par la Société de Chasse.

Par sa localisation, ce local offre aux chasseurs une parfaite accessibilité et un grand confort, tant pour le traitement de la venaison que pour les activités plus ludiques « d'après chasse ».

Les chasseurs remercient particulièrement la Municipalité, animée par son Maire, François MARION, pour la mise à disposition d'un local dont la fréquentation démontre, s'il en est besoin, que ce dernier est bien adapté aux besoins des utilisateurs.



CLUB LES CHARABOTS

Couronnes de Noël : un atelier très sympathique de travaux manuels qui a fait l'unanimité en novembre. Hélas, on aimerait être plus nombreux ! Nous sommes une quinzaine prêts à accueillir de nouveaux adhérents de tout âge, de St-Donat et des alentours.

Anniversaires : On a fêté, entre autres, les dizaines cette année : 7 pour Josiane, 8 pour Pierrette et Prosper.

Repas : toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver. Animations, toujours au programme de cette année.

Belote et autres jeux de société : auxquels on joue les lundis après-midi (1^{er} et 3^{ème} de chaque mois) à partir de 13h30. Premiers essais de tarot.

Ordinateur : initiation à l'informatique et achat d'une nouvelle tablette pour tester son utilisation et donner envie à chacun de démystifier internet.

Tauves, Avèze, Chastreix, La Bour-boule, Messeix, St-Sauves : ce sont les clubs avec lesquels on se rassemble pour des concours interclubs de belote chaque mois.

Salle des fêtes : c'est là qu'on se retrouvait pour jouer, mais en 2018 on se réunira dans la salle des associations, au 1^{er} étage de la mairie.

Renseignements : Thérèse Poyet 04 73 22 30 37



NOTRE BONNE ADRESSE

La qualité de l'adresse est devenue un enjeu de développement des territoires et d'égalité entre les citoyens dans l'accès des services publics.

Dans ce contexte, la municipalité considère que la qualité de l'adresse mérite au même titre que les autres équipements, l'intérêt et le soutien des élus.

C'est la raison pour laquelle, elle a décidé de formaliser la normalisation de la dénomination et la numérotation des rues et des voies pour faciliter aux citoyens l'accès aux services suivants :

- Urgences : secours et sécurité.
- Livraisons à domicile.
- Services à la personne (soins à domicile, portage de repas...).
- Et autres services.

Ce travail a été effectué durant l'année 2017 par la Poste, notre prestataire pour cette opération.

MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Dimanche 27 mai, jour de la fête des mères, Monique MARION a reçu la médaille de la famille, distinction honorifique aux parents de famille nombreuse ayant élevé dignement leurs enfants.

Mariée en septembre 1972 avec Jean-Paul MARION, elle arrive de Bagnols, sa commune de naissance pour s'installer sur l'exploitation familiale au lieu-dit Le Sac. En janvier 1974, naissance d'Arnaud, puis en juin 1976 ce sont des jumeaux qui viennent agrandir la famille : Agnès et Patrice. Malheureusement, à l'âge de 7 mois et demi, Patrice est emporté rapidement par la maladie. Ce fût une dure épreuve pour les parents.

En janvier 1978, c'est la naissance de Christine pour leur plus grand bonheur. Monique et Jean-Paul ont élevé leurs enfants avec exemplarité et ils en sont récompensés par 5 petits enfants qui font leur bonheur. C'est François MARION, maire qui a remis officiellement cette distinction à Monique MARION en associant à cette médaille son mari Jean-Paul. Cette cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité avec toute la famille : enfants, petits-enfants, tantes, oncles, cousins et cousines.



L' AAPPMA DONATOISE A TENU SON ASSEMBLEE GENERALE

Les pêcheurs se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Donat pour l'assemblée générale de l'AAPPMA Donatoise qui regroupe les communes de Picherande, St-Genès-Champespe, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal et Saint-Donat.

Le Président Bernard GUITTARD a ouvert la séance en remerciant François MARION, Maire de St-Donat, Daniel GAYDIER Maire de St-Genès, Jean-Luc CHANIER, Maire de Sancy-Pêche, Hervé BRUGIÈRE administrateur fédéral et président de l'AAPPMA de La Tour ainsi que les nombreux participants. La délibération créant la société en date du 29 mars 1946 a été lue à l'assemblée ainsi que la composition de son premier bureau.

Le rapport financier présenté par Paul GENDRE trésorier fait apparaître une trésorerie satisfaisante et le nombre de cartes vendues reste stable. Il a été adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport moral, riche de multiples activités, présenté par Guy IGNATIOUK, secrétaire. En fin de réunion, M. Guy GODET, a remis à M. Paul GENDRE trésorier, la médaille d'argent de la Fédération récompensant 30 ans de bénévolat au sein de l'AAPPMA pour services rendus à la pêche et aux pêcheurs. Puis les participants se sont retrouvés à La Providence autour d'un apéritif offert par la Municipalité.

GESTION DES BIENS DE SECTION

Ce sont près de 25 personnes qui ont assisté le mardi 28 novembre 2017 à une réunion d'information sur les biens de sections à vocation agricole et pastorale. Cette réunion organisée par la municipalité était animée par Maître Chloé MAISONNEUVE-GATINIOL du cabinet Teillot et Associés.

Au cours de celle-ci, elle a rappelé que c'est au Conseil Municipal de décider qui doit exploiter, les modalités d'exploitation (bail ou convention de pâture) et de fixer le montant du loyer. Parallèlement, elle a rappelé les règles d'attribution fixées par la loi de 2005 qui précise clairement les quatre niveaux de priorité d'attribution à respecter. Reste maintenant à la municipalité de mettre en œuvre la régularisation et la signature des conventions avec les agriculteurs qui seront contactés individuellement prochainement.



DERNIÈRE MINUTE

Joëlle RANON qui assurait le service des repas scolaires, la garderie périscolaire et les ménages des locaux a fait valoir ses droits à la retraite le 31/12/2017.

Elle est remplacée par Marine CHASSELON qui exercera les missions suivantes :

- Assurer le service des repas à la cantine scolaire.
- Préparer la salle de restauration.
- Réchauffer les plats et assurer le service des repas.
- Accompagner les enfants pendant le temps du repas.
- Assurer la garderie périscolaire du soir.
- Assurer l'entretien des locaux communaux (mairie - cantine - école - salle des fêtes - commun des logements).